

Contribution CROUS commune à différentes filières de santé

Septembre 2023



Glossaire

ANEP : Association Nationale des Étudiants en Psychomotricité
ANEPF : Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
ANESF : Association Nationale des Étudiant·e·s Sage-Femmes
BCS : Bourses sur Critères Sociaux
BFSS : Bourses des Formations Sanitaires et Sociales
CHU : Centres Hospitaliers Universitaires
CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CVEC : Contribution Vie Étudiante et de Campus
DES : Dossier Social Etudiant
FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes
FFEO : Fédération Française des Étudiant·e·s en Orthoptie
FNEA : Fédération Nationale des Étudiants en Audioprothèse
FNEO : Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie
FNEK : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie
FNEP : Fédération Nationale des Étudiants en Podologie
FNESI : Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières
IFSI : Instituts de Formation en Soins Infirmiers
PMR : Personne à Mobilité Réduite
RU : Restaurant Universitaire
UFR : Unité de Formation et de Recherche
UNAEE : Union Nationale des Associations des Etudiants en Ergothérapie
UNECD : Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

1. Mot d'introduction

L'entrée à l'Université se veut être une période d'émancipation et d'égal accès au savoir pour tous et toutes. Aucun frein socio-économique ne doit empêcher quiconque d'accéder aux connaissances qu'elle est censée offrir. Si ce principe est largement remis en question dans l'enseignement supérieur, il est d'autant plus exacerbé dans les études de santé.

C'est pour souligner ces vecteurs d'inégalités et apporter des propositions concrètes que les fédérations représentatives des étudiants et étudiantes maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie, sciences infirmières, podologie, ergothérapie, orthoptie, psychomotricité, orthophonie et audioprothésiste s'unissent pour **proposer des solutions** claires, nettes et précises sur les problématiques du CROUS. Les différents indicateurs du coût de la rentrée effectuée par nos fédérations nous permettent de réaliser à quel point le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Un coût de la vie qu'il faut mettre en contexte de la réalité des études de santé. Des formations avec un rythme de travail soutenu et des stages en structure de soin qui demandent une exigence dans le travail personnel des étudiants et étudiantes. Autant de facteurs qui rendent difficile l'accès à un emploi étudiant devenu aujourd'hui une nécessité pour obtenir une certaine stabilité financière.

Nos fédérations apportent ici des propositions concrètes pour améliorer les services du CROUS, qui sont les premiers remparts face à la précarité étudiante.

2. Présentation des filières

Créées entre 1961 et 2018 l'ANEP, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEA, FNEO, la FFEO, la FNEK, la FNEP, la FNESI, l'UNAEE et l'UNECD, sont des associations régies par la loi 1901 dont le but est de défendre les intérêts communs du corps étudiant de leurs filières respectives.

Administrées par les représentants et représentantes du monde étudiant au local pour chaque filière, elles portent la voix de près de 174 000 étudiants et étudiantes sur divers sujets.

Ainsi, elles défendent l'accessibilité des études de santé ainsi que le bien-être au sein de ces dernières. Les fédérations représentatives des étudiants et étudiantes en santé bénéficient d'un réseau fort sur lequel elles s'appuient pour développer leurs positions. Des UFR aux universités : c'est toujours au plus près des étudiants et étudiantes que les idées naissent et se construisent. Elles sont également représentées au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaire (CNOUS), et sont adhérentes à la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE). Elles ont notamment au sein de leur réseau des élus et des élues CROUS, qui permettent au travers de différents conseils de porter la voix des étudiants et des étudiantes en santé.

3. Améliorer l'offre de services : nos positions communes sur les 7 missions du CROUS

3.1. La bourse

Les étudiants et étudiantes en santé ont la particularité d'être amenés à effectuer des stages en milieu hospitalier pour des périodes de 5 demi-journées par semaine en moyenne.

La problématique de cette configuration intervient notamment l'été : les étudiants et les étudiantes en stage n'ont pas la possibilité de cumuler leur stage et un travail étudiant, source de revenu nécessaire pour la plupart afin de financer leurs études et leurs logements conservés en été. Même si de nombreuses filières possèdent des indemnités de stage, toute n'en bénéficie pas à ce jour et leur montant reste cependant bien inférieur pour compenser un éventuel travail saisonnier. De plus, la valeur des indemnités de stage des étudiants et des étudiantes de nos filières est bien inférieure à celle des autres étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur.

Par exemple, les étudiants et les étudiantes sages-femmes en premier cycle, les étudiants et les étudiantes en pédicurie-podologie ainsi que les étudiants et étudiantes en psychomotricité n'ont pas d'indemnités. Concernant le second cycle, les étudiants et les étudiantes sages-femmes en quatrième année, perçoivent annuellement 3277,64 € bruts. En cinquième année, la somme est de 4034,20€ bruts.

Pour les étudiants et les étudiantes en pharmacie en filière officine, il s'agit de 6 mois de stage en 6ème année rémunéré 3150€ par an.

Pour les étudiants et les étudiantes en sciences infirmières et en kinésithérapie : 36€ semaines pour les premières années en sciences infirmières et les deuxième année en masso-kinésithérapie, 46€ semaines pour les deuxièmes années en sciences infirmières et troisième année en masso-kinésithérapie et 60€ pour les troisièmes années en sciences infirmières et en second cycle de masso-kinésithérapie.

A ceci s'ajoutent la densité des cours et l'exigence académique lors de l'année : un travail étudiant en plus de cet agenda peut mettre en difficulté les étudiants et étudiantes.

La continuité des bourses universitaires durant les mois de juillet et août permettrait de pallier en partie la précarité que rencontrent les étudiants et étudiantes en santé et ainsi d'aborder la rentrée plus sereinement.

Les fédérations de filière demandent le maintien des bourses universitaires l'été, sans condition de revenu (stage, job étudiant...) pour tous les étudiants et toutes les étudiantes.

La précarité étudiante est une réalité qui n'est malheureusement plus à démontrer.

En effet, l'indicateur du coût de la rentrée, calculé par la FAGE, et par toutes nos fédérations, est estimé cette année à plus de 3000 euros pour une personne non boursière et étudiante. Pour y faire face, une réforme du système de bourses sur critères sociaux est prévue dès la rentrée universitaire 2024.

La première étape de cette réforme est déjà effective et permet, en plus d'une revalorisation des montants, à un plus grand nombre d'étudiants et étudiantes de bénéficier de ces bourses.

Néanmoins, ces mesures restent insuffisantes face à l'étendue de la précarité étudiante qui persiste. C'est pourquoi, nous soutenons un système d'indépendance des bourses vis-à-vis de la situation familiale et une adaptation au contexte économique et géographique de son territoire.

Les fédérations de filière demandent une attribution des bourses indépendamment de la situation familiale de l'étudiant ou de l'étudiante avec une adaptation au contexte économique et géographique de chaque territoire.

3.2. LA CVEC

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) a été mise en place dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Étudiants datée du 8 mars 2018 et actée depuis la rentrée de septembre 2018. Elle est "destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et des étudiantes et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention".

Étant indexée sur l'inflation nationale, cette taxe augmente tous les ans. Cette année, elle a atteint le seuil des 100€. Cette somme, dont l'évolution est croissante au fil des rentrées, est une source de dépense importante pour les étudiants et les étudiantes. C'est pour cela que les **fédérations de filières** s'alignent sur les revendications de la FAGE. De même, une transparence quant à l'utilisation de la CVEC des étudiants et étudiantes en santé est exigée. En effet, les étudiants ne perçoivent que très rarement les bénéfices de la CVEC.

Les fédérations de filière demandent la suppression de l'indexation sur l'inflation de la CVEC ainsi que la fixation annuelle du montant de la CVEC par arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, suite à un vote en conseil d'administration du CNOUS.

Les fédérations de filière demandent un cadre national de l'utilisation de la CVEC, une transparence de l'utilisation et du reversement de la CVEC aux étudiants, étudiantes et établissements grâce à un fléchage de la répartition du budget des CROUS.

3.3. La restauration

3.3.1. Améliorer l'offre de restauration

La plupart des universités possèdent **des sites délocalisés**, qui peuvent être éloignés de manière considérable du site principal, voire, être situés dans une autre ville. La plupart des campus santé ne sont pas épargnés par ce phénomène de délocalisation. En outre, l'accès aux services universitaires, comme ceux de restauration, sont complexifiés.

Les fédérations de filière demandent que des services du CROUS, en particulier des antennes dédiées à la restauration, soient développés à proximité de l'ensemble du campus santé.

Plusieurs solutions existent comme la création de nouvelles structures, le conventionnement avec des structures préexistantes, la création de points relais avec un système de réservation, et/ou le développement des points de restauration déjà existants.

À un certain moment de leur formation, les étudiants et étudiantes en santé doivent effectuer des **stages au sein d'établissements de santé**, ce qui les amène souvent à devoir prendre leur déjeuner sur place. Cependant, **les tarifs pratiqués par les restaurants de ces établissements ne sont pas adaptés aux indemnités de stage allouées aux étudiants et étudiantes ni à leur situation financière réelle.**

Les fédérations de filière demandent la généralisation des conventionnements entre les établissements de rattachements mais aussi les prestataires extérieurs (les établissements de santé supports des IFSI) et les CROUS permettant l'établissement de tarifs étudiants aux cafétérias de ces établissements dans les villes accueillant des étudiants et des étudiantes au sein de leur CHU et autres établissements de rattachement.

Les CROUS ont récemment ouvert l'accessibilité au repas à 1€ aux personnes non boursières sous étude de dossier.

Les fédérations de filière demandent la transparence des critères d'acceptation au repas à 1€.

L'annonce du ticket restaurant universitaire à 1€ pour les boursiers et boursières a été une grande victoire contre la précarité étudiante. Cependant, la fermeture de cette aide financière et sociale aux étudiants ne bénéficiant pas des bourses ne fait que creuser les écarts de précarité du monde étudiant. Malgré un refus récent de l'Assemblée Nationale de l'ouverture de ce ticket RU à tous les étudiants et étudiantes, **nous défendons une égalité pour toutes et tous.**

Les fédérations de filière demandent la garantie de formules à 1€ pour tous les étudiants et les étudiantes dans l'ensemble des points de restauration du CROUS avec un accès à des formules diversifiées, complètes et équilibrées, répondant à l'ensemble des régimes alimentaires.

3.3.2. Intégrer l'écologie dans la démarche de restauration du CROUS

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. *(Définition issue du préfet de la Manche)*

La sensibilisation à l'urgence climatique et à la transition écologique auprès des étudiants et étudiantes doit être une priorité pour que les jeunes générations prennent part à la préservation de l'environnement. Les campus doivent refléter ce changement de mentalité en mettant en place des installations éco-responsables.

Les fédérations de filière demandent que les restaurants universitaires luttent contre le gaspillage alimentaire en adaptant les portions servies et en proposant la possibilité d'emporter toute portion non terminée.

Cette dernière est en accord avec la loi EGalim qui rend obligatoire la mise à disposition de contenants réutilisables ou recyclables permettant d'emporter les aliments ou boissons non consommés sur place.

On parle de **gaspillage alimentaire** lorsque des aliments comestibles se perdent tout au long de la chaîne alimentaire : depuis les exploitations agricoles, pendant la transformation, la

production, jusqu'en fin de chaîne : dans les établissements de vente ou entre les mains des consommateurs.

En accord avec la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 concernant les objectifs développement durable du gouvernement, il est important que les invendus des restaurants universitaires soient redistribués à bon escient.

La loi n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot se fixe comme objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'ici 2025.

Selon l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, **30 % des aliments sont gaspillés** dans le monde tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui représente **8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre**. **1,3 milliard de tonnes de nourriture sont gaspillés chaque année** alors que 135 millions de personnes sont confrontées à la famine.

Au vu de ce constat et dans un contexte de précarité alimentaire, touchant énormément les étudiants et les étudiantes, la réduction du gaspillage alimentaire paraît indispensable. Cela pourrait avoir un impact positif sur :

- Plus de **redistribution** de la nourriture pour les plus vulnérables
- Une réduction des émissions de **gaz à effet de serre**
- Une réduction de la **dégradation** des sols et des eaux

Les fédérations de filière demandent aux services de restauration du CROUS que les invendus de la journée, destinés à être jetés, puissent être récupérés par les étudiants et les étudiantes à moindre coût.

La promulgation de la loi EGalim réduit aussi drastiquement l'utilisation du plastique et renforce la nécessité de prendre des mesures concrètes. Chaque année, des milliers d'étudiants et d'étudiantes mangent dans les restaurants universitaires. Le temps du repas est essentiel pendant les études et un repas qualitatif et bénéfique pour la santé est important. L'impact environnemental est maintenant au cœur des priorités des étudiants et des étudiantes, chaque geste du quotidien doit être en accord avec ce nouvel état d'esprit.

Les fédérations de filière demandent une sensibilisation des étudiants et étudiantes et du personnel universitaire à une alimentation éco-responsable, par le biais de partenariats avec des producteurs et productrices locaux.

En effet, il serait possible de travailler avec des associations spécialisées dans la sensibilisation au gaspillage alimentaire et plus globalement à l'impact de l'alimentation pour intervenir auprès des étudiants et des étudiantes et faire des actions de sensibilisation et de formation.

Le plastique est un matériel néfaste pour la santé environnementale et la santé humaine. Dans une démarche de transition écologique des campus, il est essentiel de lutter contre l'emploi du plastique à différents niveaux.

Les fédérations de filière demandent l'utilisation dans la mesure du possible de papier recyclé, notamment pour les sachets du RU et de limiter le suremballage ainsi que l'utilisation de matériaux en plastique dans une optique de promotion du zéro déchet.

En effet, il est possible d'instaurer la suppression des bâtonnets mélangeurs et des gobelets en plastiques à la cafétéria en généralisant notamment l'installation de machines à café permettant l'utilisation d'éco-cups, de tasses, de thermos. Nous recommandons également la suppression de la vente de bouteilles d'eau avec la mise en place de fontaines à eau promouvant l'utilisation de gourde et en cas d'oubli le prêt d'écocup.

Il est aussi possible d'instaurer l'installation de compost dans les restaurants universitaires ainsi qu'un tri systématique des déchets et des poubelles pour recycler les mégots de cigarettes dans une optique de zéro déchet.

3.4. Le logement

Pour cette rentrée universitaire 2023, le logement reste le premier poste de dépense de frais de vie courante. Avec une augmentation des loyers de plus de 8%, les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur sont mis en difficulté avant même d'avoir commencé leur année.

Les étudiants et étudiantes en santé ne sont pas épargnés par ces frais.

À cela s'ajoute une difficulté supplémentaire spécifique : le logement en stage. En effet, les étudiants et étudiantes des filières de santé ont cette particularité d'effectuer dès les premières années de leurs cursus des stages dans des structures de soin. Ces stages peuvent se trouver à plusieurs kilomètres de leurs lieux d'études et d'habitation. Cet éloignement géographique est non seulement source de dépenses sur l'aspect transport, mais peut aussi entraîner des frais de logement.

Avec un rythme basé sur 35h semaine, des horaires décalés et des jours en stage parfois le week-end, les trajets peuvent représenter un facteur de risque de mise en danger, d'autant plus quand le temps de trajet dépasse une heure. Il est donc indispensable de mettre à disposition des logements accessibles aux étudiants et étudiantes en santé en période de stage à proximité des terrains.

Grâce à son parc immobilier social, le CROUS est l'un des acteurs prédestinés pour répondre à cet enjeu de précarité étudiante.

Les fédérations de filière demandent la mise à disposition de logement en résidence CROUS ou conventionné CROUS pour les étudiants et les étudiantes en santé en période de stage.

3.5. Les aides sociales

3.5.1. Prévention

Nous défendons depuis toujours des valeurs de responsabilité sociale et de prévention pour toutes et tous. De nombreuses réflexions et des projets innovants sont menés pour sensibiliser les étudiants et étudiantes à des problématiques contemporaines, telles que la lutte contre les discriminations, contre les violences sexuelles et sexistes, la promotion de la santé mentale des étudiants et étudiantes, ou encore l'accessibilité pour toutes et tous.

Il est important de continuer dans ce sens, afin de responsabiliser nos étudiants et étudiantes et que cela ne pèse pas uniquement sur les épaules des associations locales.

Les fédérations de filière demandent le développement des campagnes d'informations et de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, sur la santé mentale ou encore l'accessibilité pour toutes et tous, notamment dans les résidences étudiantes et les lieux de restauration du CROUS.

Les fédérations de filière demandent également un accès facilité et gratuit à des formations de sensibilisation notamment sur des problématiques comme les violences, la précarité ou encore la santé mentale.

3.5.2. Accès aux services

Un grand nombre d'étudiants et étudiantes sont en situation de handicap, qu'ils soient visibles ou non. Même si la loi oblige les infrastructures universitaires à être accessibles aux PMR (Personne à Mobilité Réduite), force est de constater que la majorité des établissements de formation et universités sont non conformes à la réglementation en place et ne permettent pas l'accueil de PMR. Les infrastructures des CROUS ne sont pas non plus adaptées aux handicaps invisibles et peuvent se révéler être un obstacle à la poursuite des études dans de bonnes conditions.

Les fédérations de filière demandent que les CROUS adaptent leurs locaux et mettent en place des dispositifs d'inclusion des étudiants et étudiantes, quelle que soit leur situation de handicap.

L'inclusion des CROUS peut par exemple prendre place par la mise à disposition de vaisselle adaptée (fourchette, cuillère, paille etc.) mais aussi de dispositifs pour l'accessibilité aux bâtiments (rampe, ascenseur avec indication sonore, réduction de bruit au sein d'un bâtiment, bandes podotactiles etc.). Il est nécessaire que les CROUS se saisissent aussi de la prise en charge des handicaps non visibles.

Les menstruations débutent en moyenne vers l'âge de 12 ans et se poursuivent pendant environ 32 à 42 ans chez les personnes menstruées. Ainsi, la plupart des étudiantes sont obligées d'assumer leurs frais de menstruation. Chaque mois, les dépenses liées à l'achat de produits tels que les serviettes périodiques, les tampons et les analgésiques s'élèvent entre 9 et 10 euros et donc en moyenne à 115 euros annuellement.

Cependant, cette **charge financière peut devenir considérable, en particulier pour des étudiantes au budget limité**. Cette réalité entraîne des répercussions significatives au-delà de la seule dimension économique. Les personnes concernées peuvent être contraintes de conserver la même serviette menstruelle ou le même tampon pendant des temps plus longs que ceux recommandés par les services de santé, ce qui les expose à des risques tels que le syndrome de choc toxique.

Depuis 2021, les résidences CROUS doivent mettre en place des distributeurs de protections périodiques gratuites et respectueuses de l'environnement. Une mesure partielle en réponse à la précarité menstruelle que la crise sanitaire a mis en lumière. Il est nécessaire d'aller encore plus loin dans cette mesure et proposer l'élargissement à l'ensemble des structures du CROUS et conventionné CROUS.

Cet élargissement s'inscrit dans la volonté du gouvernement de lutter contre la précarité menstruelle. En effet, la Première Ministre E. Borne avait annoncé en mars 2023 le remboursement des protections périodiques réutilisables par la sécurité sociale pour les femmes de moins de 25 ans à partir de 2024.

Normalement dès la rentrée 2021, les résidences CROUS, les services de santé étudiants et l'ensemble des campus universitaires auraient dû être équipés en distributeurs de protections menstruelles gratuites et respectueuses de l'environnement, ce qui malheureusement n'est pas encore le cas.

Les fédérations de filière demandent une distribution généralisée de protections menstruelles réutilisable à toute personne menstruée ainsi qu'un distributeur de protections menstruelles jetables, adaptés aux besoins, présents dans chaque structure du CROUS. Ces dispositifs doivent être accompagnés d'une explication garantissant leur bon usage.

3.6. L'emploi étudiant

Le CROUS joue un rôle dans l'emploi étudiant. Les fédérations souhaitent relancer cet axe avec les différents CROUS. En effet, trop d'étudiants et étudiantes sont encore obligés, pour des raisons évidentes de précarité, de travailler en parallèle de leurs études.

Malgré l'impact que les emplois étudiants peuvent avoir sur la réussite académique, ils se révèlent encore bien trop souvent nécessaires pour faire face à la hausse constante du coût des frais de vie courante. Le CROUS, en lien direct avec la sphère étudiante, a donc un rôle à jouer afin d'adapter ces jobs avec les impératifs scolaires et les stages.

Dans le contexte de précarité grandissante, le CROUS joue un rôle important dont il doit se saisir, notamment avec un coût de la rentrée estimé à plus de 3 000€ cette année selon la FAGE.

Face à l'absence de solutions suffisantes pour les étudiants et les étudiantes précaires, les différentes fédérations de filière se positionnent pour que les CROUS proposent des emplois étudiants adaptés au rythme de travail des étudiants et étudiantes afin de ne pas les mettre en difficulté.

3.7. L'international

Les fédérations de filière ont toujours mis en avant l'importance de l'insertion d'une expérience de mobilité internationale au sein du cursus des études de santé.

Par nos actions et notre investissement au sein de nos fédérations internationales de filières respectives, nous coordonnons ainsi plusieurs programmes d'échanges nationaux et internationaux, permettant aux étudiants et aux étudiantes de réaliser des stages cliniques ou de recherche ou des mobilités d'autres types à l'international.

Afin de garantir l'équité des chances et d'accès à de telles expériences qui sont coûteuses, les **fédérations de filière** défendent la facilitation d'accès des aides aux mobilités internationales pour les étudiants et les étudiantes en mobilités.

De même, les **fédérations de filière** mettent en place des programmes permettant l'accueil d'étudiants et d'étudiantes internationaux réalisant des mobilités en France. Afin que leur insertion et qu'un accompagnement soient assurés, les **fédérations de filière** souhaitent le développement de programmes d'accueil veillant au bon déroulement de leurs mobilités. Des dispositifs d'accueil des étudiants et des étudiantes de l'étranger existent déjà, mais ne sont pas toujours des plus efficaces sur les territoires.

Les fédérations de filière demandent la mise en place de groupes de travail relatifs au fonctionnement des dispositifs d'accueil des étudiants et des étudiantes de l'étranger venant effectuer un stage en France et de les rendre efficaces.

Les fédérations de filière demandent une intégration des étudiants et des étudiantes en santé de l'étranger dans les dispositifs d'accueil.

3.8. La culture et le sport

Les CROUS ont pour mission la promotion de l'activité culturelle et sportive ainsi que le développement de la vie étudiante de manière plus globale. Les **fédérations de filière** en tant que fédérations nationales représentatives des étudiants et étudiantes en santé sont également parties prenantes à la promotion des projets étudiants, solidaires, culturels et manifestations sportives.

Néanmoins, les offres culturelles proposées par le CROUS sont à l'heure actuelle méconnues des étudiants et étudiantes en santé, tant sur les dispositifs qui s'ouvrent à elles et eux que sur les aides dont ils et elles peuvent bénéficier. De plus, nombre d'établissements de formation et de terrains de stage sont délocalisés des universités, ce qui ne permet pas aux étudiants et aux étudiantes de bénéficier des services culturels du CROUS.

Pour pallier ce manque, il serait intéressant de créer des conventions entre les CROUS et les collectivités territoriales afin de permettre sur chaque territoire le développement d'éléments culturels (visite, spectacle...) accessibles à l'ensemble des campus, et ce, à moindre coût.

De plus, les étudiants et étudiantes en santé sont généralement très sédentaires de par leurs études qui demandent de nombreuses heures d'apprentissage. Des aménagements sportifs sur les campus pourraient limiter cette sédentarité.

Les fédérations de filière demandent des campagnes de communication auprès des étudiants et des étudiantes sur les actions culturelles proposées par le CROUS.

Les fédérations de filière demandent davantage de soutien des CROUS aux projets promoteurs d'une vie étudiante responsable, solidaire et épanouissante.

Les fédérations de filière demandent des conventions entre les CROUS et les collectivités territoriales afin de mettre en place des actions culturelles sur les territoires délocalisés.

Les fédérations de filière demandent des aménagements sportifs sur les campus.

4. Des positions spécifiques aux filières représentées

4.1. BFSS - Bourses des Formations Sanitaires et Sociales

Les bourses constituent l'un des services les plus importants pour les étudiants et étudiantes, réduisant les inégalités entre elles et eux et ainsi leur permettant d'avoir les mêmes chances de réussite. Depuis 2016, le montant des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales (BFSS) est aligné sur celui des Bourses sur Critères Sociaux (BCS) du CROUS. Cependant, la gestion des bourses par les régions ajoute un interlocuteur supplémentaire aux étudiants et étudiantes des formations sanitaires et sociales, les autres services étant gérés principalement par le CROUS.

Depuis de nombreuses années les régions ont accumulé les problématiques dans la gestion de BFSS mettant en grande difficulté les étudiants et étudiantes des formations sanitaires et sociales. En effet, entre les difficultés dans la gestion du nombre de dossiers de demandes, les erreurs, les retards de versements des bourses, etc., les étudiants et étudiantes se voient ainsi précarisés alors que les bourses sont censées être une aide au quotidien.

À chaque début de rentrée, les étudiants et étudiantes doivent s'acquitter auprès du CROUS de la CVEC. Les personnes bénéficiant des BCS en sont exonérés. Quid des BFSS ? À ce jour, les personnes qui étudient en formation sanitaire et sociale doivent avancer la CVEC (100€ pour la rentrée 2023-2024) puis faire une demande de remboursement via la procédure spécifique du CROUS. Une démarche supplémentaire mal connue des boursiers et boursières qui leur permet seulement un remboursement plusieurs mois après le paiement. Ainsi, non seulement les personnes boursières se voient une nouvelle fois marginalisées avec ce paiement, mais peu de boursiers se saisissent réellement de la procédure de remboursement.

Depuis 2016, la région Normandie a transféré la gestion des BFSS au CROUS Normandie. Une gestion bénéfique pour les étudiants et étudiantes en formations sanitaires sociales sur tous ces aspects aussi bien lors des procédures de demandes que dans les versements mensuels. Il est donc indispensable d'étendre ce transfert des BFSS au CROUS à l'ensemble du territoire.

L'ANESF, la FNEK, la FNEFI, la FNEP et l'UNAEF soutenus par les autres fédérations de filière, demandent le transfert de compétences des BFSS des régions au CROUS.

4.2. Accès aux services

4.2.1. Les logements

Les personnes qui étudient en masso-kinésithérapie, en maïeutique, en sciences infirmières et en podologie n'ont pas accès à la plateforme Trouver un Logement. De ce fait, celles-ci ne peuvent pas effectuer leur demande de logement au CROUS dès la phase initiale de janvier à mai de l'année précédente comme les autres étudiants et étudiantes de l'université. Ces personnes, dépendantes des bourses de formations sanitaires et sociales, ont besoin de leur notification de bourses, disponible à date variable selon les régions, pour effectuer leur demande de logement en phase complémentaire de juin à octobre. Ces étudiants et étudiantes, bénéficiant pourtant de bourses des régions et dans la même précarité financière que les autres boursiers et boursières du CROUS, ne sont donc pas prioritaires pour accéder aux logements du CROUS.

L'ANESF, la FNEK, la FNESI, la FNEP et l'UNAEF soutenues par les autres fédérations de filière, demandent un accès prioritaire aux logements CROUS, pour les étudiants et les étudiantes boursiers et boursières des formations sanitaires et sociales au même titre que les étudiants et les étudiantes boursiers et boursières de l'université, via un accès à la plateforme Trouver un Logement.

4.2.2. Les aides spécifiques

Le CROUS réalise aussi un accompagnement social lors de situations financières compliquées. Avec comme atout deux aides financières d'urgences à sa disposition, l'Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle (ASAP) et l'Aide Spécifique d'Allocation Annuelle (ASAA), le CROUS permet de répondre aux besoins des étudiants et étudiantes.

À ce jour, l'ASAP est accessible et à destination des toutes les personnes qui étudient dans l'enseignement supérieur. Cependant, les étudiants et étudiantes en masso-kinésithérapie, maïeutique, podologie et sciences infirmières n'ont pas accès à l'ASAA. En effet, ces formations ne relevant pas des formations sous la gestion des bourses sur critères sociaux, les étudiants et étudiantes n'y sont pas éligibles. Une inégalité qui précarise les personnes étudiantes.

Ces aides d'urgences sont une solution face à des situations financières complexes et permettent également aux étudiants et étudiantes de faire face aux imprévus.

La FNEK, l'ANESF, la FNESI, la FNEP et l'UNAEF soutenues par les autres fédérations de filières, demandent l'accès aux aides d'urgences du CROUS, l'ASAA en toute situation au même titre que les autres étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur.

5. Contacts

Theia MATERA

Vice-présidente en charge des Affaires Sociales à l'ANEPF

affaires.sociales@anepf.org

06.63.98.88.38

Héloïse ROBINEAU

Vice-présidente en charge du Suivi et de l'Accompagnement des Élus à l'ANEPF

suivi.elus@anepf.org

06.14.85.58.48

Ilona DENIS

Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales à la FNESI

affaires.sociales@fnesi.org

Léonor CAUCHOIS

Vice-Présidente en charge de la démocratie étudiante et de la lutte contre les discriminations à la FNESI

de@fnesi.org

Valentine JANIN & Robin SANTAMARIA

Vice-Présidents en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits à l'ANESF

affaressociales@anesf.com

06.47.33.35.41

Maëly ATGER

Vice-Présidente en charge de la Stratégie Électorale à l'ANESF

elections@anesf.com

06.50.30.64.92

Kim Anh POTIRON

Vice-Présidente chargée des Affaires Sanitaires et Sociales à la FNEK

sante.social@fnek.fr

07.68.86.71.36

Gwendal LE BARBIER

Vice-Président chargé de la Démocratie Étudiante à la FNEK

elections@fnek.fr

07.68.02.79.75

Liz-Marie PRAUD

Première Vice-Présidente et Porte-Parole à l'UNECD

porteparole@unecd.com

06.51.62.04.06

Geoffroy ROBERT

Président de la FNEP

presidence@fnep.eu

06.67.09.01.73

Manon SUELVES

Vice-Présidente en charge de la défense des droits et des affaires sociales à la FNEP

droits@fnep.eu

06.37.86.08.49

Lilou FLOTAT

Vice-présidente en charge des affaires sociales et de la défense des droits à la FFEO

affaires-sociales@ffeo.org

06 58 83 58 63

Clémence JEANNETEAU

Vice-présidente générale à la FFEO

vpg@ffeo.org

07 83 78 39 73

Lisa RIFFLET-STAMÉNOFF

Présidente de l'ANEP

presidence@anep-asso.fr

06.15.51.28.93

Héloïse MARTIN

Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales à l'UNAEE

affaressociales@unaee.org

06.41.13.27.28

Lilou AGOGUE

Présidente de la FNEA

president@fnea.org

07.83.05.07.84

Awena MORVAN

Vice-Présidente en charge du suivi des élus à la FNEO

suivideselus@fneo.fr